

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET MODÈLES FAMILIAUX EN CÔTE-D'IVOIRE

Aminata TRAORE
Philippe ANTOINE

La famille est le cadre institutionnalisé de la reproduction biologique et sociale. En tant que tel, aucun Etat ne laisse au hasard sa gestion et son organisation au plan humain, juridique et matériel. En tant que tel, la famille est aussi le lieu privilégié de la domination idéologique, économique et socio-culturelle des femmes. Aussi tout changement fondamental dans la situation de celles-ci implique-t-elle une redéfinition de cette institution. Le développement des cultures de rente, dans cette perspective, a modifié la répartition sexuelle des tâches au sein des ménages et joué un rôle important dans les changements de la famille dont nous sommes témoins.

Les états africains qui ont accédé à l'indépendance en 1960 ont jeté, chacun, les bases juridiques d'une nouvelle famille, non pas spécialement en vue d'y faire à la femme une autre place mais dans le souci de satisfaire un besoin de modernité qui les animait alors. Leurs choix ont eu et ont des répercussions sur les femmes et les enfants ; ils ont aussi suscité des réponses qui méritent d'être mieux connues et prises en compte dans la recherche de nouvelles alternatives.

Nous nous limiterons dans cette étude à la présentation de l'exemple ivoirien dans ses aspects interpersonnels, juridiques, et matériels; aspects tirés de nos recherches antérieures sur l'institution familiale en Côte d'Ivoire (TRAORE - 1984) et sur le cadre physique qui la délimite souvent en ville, l'habitat (ANTOINE et HERRY - 1982).

I. L'ECONOMIE IVOIRIENNE ET LA POLITIQUE AGRICOLE

Les principales caractéristiques de ce pays, qui couvre environ 322.000 km² et compte 9.300.000 habitants, sont : une grande diversité ethnique ; un taux de croissance démographique particulièrement élevé lié à un solde migratoire important ; une croissance économique forte, favorisée pendant deux décennies par la culture du café et du cacao, mais sérieusement ralentie ces dernières années par la baisse des prix de ces matières premières. Depuis 1982 les effets du ralentissement de la croissance sont amplifiés par le poids du service de la dette.

Le maintien d'une politique agricole qui privilégie les cultures commerciales a entraîné :

- au plan macro-économique, une augmentation considérable du produit intérieur brut, ce qui a permis à l'Etat d'investir dans d'autres domaines : industrie agro-alimentaire, habitat, éducation, santé, etc...
- au plan micro-économique, les ménages ont enregistré en vingt ans une nette augmentation de leurs revenus, l'état de santé s'est amélioré et a entraîné une baisse sensible de la mortalité infantile.

De nombreuses inégalités nées de cette croissance économique persistent : des déséquilibres entre régions et entre villes et campagnes; une croissance urbaine rapide ; un apport migratoire élevé. Mais le danger le plus grave que comporte ce modèle de croissance économique essentiellement basé sur les cultures d'exportation est sa trop grande dépendance par rapport à l'extérieur. C'est pour réduire les risques liés à la fluctuation des prix de ses deux cultures de base que la Côte d'Ivoire a engagé à partir des années 70 un programme de diversification agricole qui a permis le développement du palmier à huile dans le Sud, le coton dans le Nord et le riz dans les zones de bas-fond. Cette politique n'a pas toujours apporté tous les résultats escomptés, et, à cela, est venue s'ajouter la chute des prix du café et du cacao qui a considérablement ralenti le rythme de croissance de la Côte d'Ivoire.

L'Etat, privé de ses sources de devises, se voit obligé de procéder à d'importantes restrictions budgétaires dans tous les secteurs, notamment les investissements dans les domaines socio-éducatifs et sanitaires qui ne sont pas directement productifs. Les effectifs des travailleurs diminuent dans le secteur para-public et privé ; pis des entreprises ferment.

Les modifications profondes enregistrées par l'économie ivoirienne se font sentir au niveau des ménages et nous allons essayer de les étudier dans leur aspect matériel, juridique et relationnel.

II. SYSTEMES FAMILIAUX ET MODES DE PRODUCTION

Sous quelque forme qu'elle se présente aujourd'hui, la famille ivoirienne descend de (et/ou prolonge) l'*awlo* baoulé, du *lu* malinké, du *sige* sénoufo, etc... c'est-à-dire de systèmes familiaux que les différents groupes ethniques de la Côte d'Ivoire ont mis en place et que les lois de 1964 sur le mariage et la famille se proposent de modifier. Différentes formes de pratiques matrimoniales donnent à ces unions traditionnelles leur fondement juridique, mais la production étant fonction de la reproduction dans toutes ces sociétés agraires, la procréation est partout la finalité du mariage.

L'organisation de la famille, le partage du pouvoir et des rôles dépend de la structure de parenté qui domine dans chaque groupe. Dans les sociétés patrilinéaires à résidence virilocale, l'homme, chef de famille, contrôle la descendance et les moyens de production, notamment la terre ; la parenté matrilineaire en donnant à l'oncle utérin de l'enfant plus de prérogatives qu'à son père, atténue souvent les principes rigides de la patrilinéarité et donne à la femme davantage de droit sur sa descendance. Dans cette économie d'autosubsistance, la famille est aussi une unité de production : le mode d'organisation du travail y change selon le sexe, l'âge et les éco-systèmes.

L'entrée de ces sociétés agraires dans l'économie mondiale par le biais du café et du cacao destinés à l'exportation a bouleversé les systèmes de production, mais aussi les relations interpersonnelles au sein de la famille et du couple. La femme, l'enfant et la terre sont désormais investis d'une valeur économique plus grande surtout dans les zones forestières où les cultures de rente ont besoin pour se développer d'une force de travail importante. Les stratégies de captation de la descendance qui caractérisent les sociétés matrilineaires du Sud (régions de plantations : caféiers et cacaoyers) l'accroissent. Le volume de travail de la femme augmente dans ces régions comme dans les zones de départ que sont actuellement les zones de savane qui ne se prêtent pas à la culture du café et du cacao, et qui sont devenues de fait des réservoirs de main-d'oeuvre.

La terre constitue l'enjeu de conflits entre générations. Les cadets tendent à délaisser le travail agricole et dans ces conditions, les exploitations se développent davantage grâce à la force de travail rémunérée des manoeuvres, ou à celle, gratuite, des femmes.

Dans ce contexte l'adoption, en 1964, de lois sur la famille fortement influencées par la conception française du mariage et de l'unité familiale, ne peut entraîner une adhésion de la population à ce projet. Quelques indicateurs montrent bien les résistances à ces nouvelles règles. Ainsi l'âge au mariage est fixé légalement à 18 ans minimum, mais les résultats de l'enquête démographique de 1978 (BARRERE - 1984) révèlent que 13,4 % des femmes sont déjà mariées à 14 ans, et 45,8 % à 16 ans. De même, l'abrogation de la polygamie n'a pas entraîné sa disparition puisque 26,2 % des hommes mariés, en milieu rural, se déclarent polygames. Le nombre moyen d'épouses par homme marié a très légèrement baissé entre 1964 et 1978, passant de 1,23 à 1,20 pour les hommes de 30-34 ans ; de 1,33 à 1,29 pour ceux de 35-39 ans et 1,50 à 1,39 pour les hommes de 40-49 ans (BARRERE - *op. cit.* et ROUSSEL - 1967).

La chute des prix du café et du cacao rend encore plus difficile l'utilisation de la main-d'oeuvre salariée, et seule, la main-d'oeuvre familiale peut permettre de garder rentable les exploitations actuelles. Ainsi une analyse des résultats du recensement agricole de 1973-74, met bien en évidence une plus grande capacité productive pour les chefs de ménage polygames. Les monogames possèdent en moyenne des exploitations de 5,3 ha et les polygames mariés à trois épouses et plus entretiennent des exploitations deux fois plus grandes (11,2 ha). Les changements au sein de l'institution familiale ne seront pas engendrés par cette loi mais découleront des modifications des formes de production.

L'évolution des ménages au sein de l'agglomération d'Abidjan présente une autre facette des effets de cette croissance économique sur l'institution familiale ainsi que des réponses que celle-ci secrète.

III. LES MENAGES D'ABIDJAN ET LES EXPRESSIONS DE LA SOLIDARITE INTRA-FAMILIALE

Depuis 1934, Abidjan connaît une croissance démographique élevée (10 à 11 % par an) et sa population avoisine les deux millions d'habitants en 1984. Pour mieux appréhender la diversité des conditions de

vie, nous avons retenu une approche selon les types d'habitat (1).

Quatre catégories principales peuvent être distinguées :

- l'habitat de haut et moyen standing composé de villas et appartements luxueux, abrite les cadres ivoiriens et africains et les expatriés ; c'est-à-dire une population de niveaux scolaire et socioprofessionnel élevés vivant dans des conditions socio-sanitaires tout à fait satisfaisantes.
- l'habitat économique moderne, fait de logements construits par des sociétés immobilières, loge une population au niveau scolaire et aux revenus moyens. Les rapports entre voisins se développent peu dans ces logements bien individualisés. Les conditions sanitaires y sont bonnes.
- l'habitat de cour ou l'habitat évolutif accueille plus de la moitié de la ville. La cour peut être composée de personnes ou de ménages appartenant à une même famille mais la plupart du temps elle est habitée par des ménages de locataires aux origines ethno-linguistiques différentes. Ces ménages sont souvent une dizaine à vivre sur 400 m² et à se partager une même cuisine et une même toilette. Cette promiscuité est source d'insalubrité et parfois de tensions (bagarres entre enfants, disputes entre leurs mères).
- l'habitat sommaire, fait de baraques et/ou de constructions de type villageois selon les quartiers, abrite une population de migrants étrangers. La mobilité et l'insalubrité (alimentation en eau défectueuse, absence de W.C.) caractérisent ce type d'habitat construit sur des terrains non lotis, mal assainis ou dans les bas-fonds. Les taux de mortalité particulièrement élevés dans ce type d'habitat s'expliquent plus par la précarité, résultant de la pénurie de logements, que par la pauvreté de ceux qui y habitent...

Le type d'habitat promu par l'Etat est conforme à un projet de famille monogamique et patriarcal. En d'autres termes on devrait enregistrer ce modèle familial au niveau des couches sociales les plus intégrées au plan socioprofessionnel. Or, les enquêtes démographiques révèlent que c'est précisément dans les deux premiers types d'habitats, que se constituent les familles les plus nombreuses : 8,3 personnes en

(1) Les résultats présentés proviennent de l'analyse de l'enquête démographique à passages répétés menée par la Direction de la Statistique de Côte d'Ivoire. La responsabilité de la strate Abidjan était confiée à l'ORSTOM.

moyenne dans l'habitat économique et 7,5 dans l'habitat résidentiel (1). Le tableau 1 rassemble quelques indications particulièrement significatives. La famille élargie prédomine dans les deux premiers types d'habitat.

Tableau 1 : Habitat et indicateurs familiaux

Type d'habitat	Résidentiel	Economique moderne	Cour	Sommaire	Ensemble
Proportion de familles élargies (+)	82 %	82 %	50 %	30 %	56 %
Proportion de familles nucléaires (+)	18 %	18 %	50 %	70 %	44 %
Taille moyenne des familles (+)	7,5	8,3	6	4,6	6,4
Nombre moyen d'enfants résidents	3,6	4,2	3,2	2,5	3,4
Proportion d'enfants confiés	26 %	24 %	17 %	11 %	19 %

(+) En excluant les ménages de 1 personne et les groupements de célibataires.

Ainsi la famille étendue s'est reconstituée là où l'on a voulu promouvoir une famille nucléaire de type occidental. La taille élevée des ménages dans l'habitat résidentiel et l'habitat économique est l'expression d'une manière d'être ensemble qui a survécu à la transformation du cadre de vie, des modes de production et de consommation. La solidarité ne peut pas s'exprimer en milieu urbain par des échanges de prestations agricoles mais par la prise en charge des démunis du réseau familial par les plus nantis. Le prestige social de ces derniers se mesure à leur disponibilité envers les premiers et à l'assistance qu'ils leur accordent. Rares sont les cadres africains qui tentent de se soustraire à cette obligation morale d'autant plus qu'ils ont en mémoire les sacrifices consentis par tel ou tel membre de la parentèle

(1) Si l'on exclut les ménages de 1 personne et les groupements de célibataires.

pour qu'ils aient la place qu'ils occupent dans le nouveau système socio-économique. Cette solidarité n'est pas seulement une prise en charge des économiquement faibles par les plus nantis : les premiers savent eux aussi être présents chaque fois qu'ils pensent que les seconds ont besoin de leur soutien financier (cotisations en cas de décès, de licenciement...), matériel (des vivres qui viennent du village) ou autre (garde des enfants ou de la maison dans certains cas). Ce réseau de solidarité peut être plus ou moins solide en fonction de l'histoire familiale mais il est, au niveau de toutes les couches sociales, une réalité socio-économique qui compense certaines inégalités qu'engendrent le sous-développement. La proportion d'enfants confiés, c'est-à-dire, d'enfants n'appartenant pas au couple, constitue un bon révélateur de cette solidarité, (tableau 1) qui s'exprime davantage dans les classes les plus aisées. Une des fonctions essentielles de ces enfants - des jeunes filles le plus souvent -, est de contribuer à libérer les femmes, appartenant à ces catégories sociales, de diverses tâches domestiques et principalement de la cuisine. La présence de ces jeunes cuisinières au domicile façonne d'ailleurs les flux quotidiens des classes moyennes et aisées chaque midi vers leur domicile.

Les dimensions restreintes des ménages de l'habitat évolutif et de l'habitat sommaire s'expliquent plus par l'exiguïté des logements et l'éloignement des parents dans le cas des migrants, que par un manque de volonté d'être plusieurs. Au contraire des ménages de migrants de même origine ethnique et linguistique qui se retrouvent en ville et recréent le réseau traditionnel de solidarité en lui donnant de nouvelles expressions : recherche d'emploi, fêtes de réjouissance... Mais l'exiguïté des logements et la faiblesse des budgets entraînent une parcelisation et une multiplication du travail domestique : la préparation du repas quotidien et les soins aux enfants mobilisent chaque femme pendant plusieurs heures l'empêchant ainsi de se livrer à des activités rémunératrices.

Toutefois l'urbanisation entraîne des modifications importantes des structures familiales ; ainsi la proportion de chefs de ménage féminins est en nette augmentation à Abidjan par rapport à 1964, elle passe de 6,3 % à 11 % en 1978. Cette part importante résulte de divers phénomènes, comme la volonté de certaines femmes de rester autonomes, mais aussi de l'existence d'un "double marché matrimonial" ce qui accroît le nombre de femmes dans la ville. En effet, certains hommes préfèrent

choisir (1) leur future épouse au village, et non dans le cercle de leurs fréquentations "urbaines". Ils recherchent surtout une compagne "sans histoire", reprochant aux femmes de la ville leur trop grande liberté. Par ailleurs le mariage civil reste minoritaire, ainsi selon une enquête de l'Institut Ivoirien d'Opinion Publique, seulement 26 % des femmes mariées le sont à la mairie, et, parmi elles, la moitié sont également mariées coutumièrement.

Ces femmes chefs de ménage, célibataires, veuves ou divorcées, entretiennent des familles relativement nombreuses quel que soit le type d'habitat où elles résident (voir tableau 2), et dans certains cas accueillent une part importante d'enfants confiés, comme substituts aux enfants qu'elles n'ont pas eus, ou comme aides familiaux à leurs activités productives ou marchandes (ANTOINE, GUILLAUME - 1984).

Tableau 2 : Quelques caractéristiques des chefs de ménage féminins

Type d'habitat	Résidentiel	Economique	Cour	Sommaire	Ensemble
		moderne			
Proportion de célibataires à 15-19 ans	90 %	73 %	48 %	24 %	57 %
à 20-24 ans	55 %	40 %	21 %	15 %	27 %
Proportion de chefs de ménage féminins	16 %	13 %	10 %	9 %	11 %
Taille moyenne des ménages féminins	4,92	5,46	4,20	3,06	4,38
Nombre moyen d'enfants résidents	2,99	3,08	2,89	2,39	2,86
Proportion d'enfants confiés	51 %	43 %	35 %	17 %	37 %
	51 %	43 %	35 %	17 %	37 %

Parce qu'ils restent largement ouverts à la parentèle, les ménages urbains d'Abidjan sont comme des prolongements des structures familiales traditionnelles. En tant que tels ils échappent souvent, dans leur mode

(1) ou laissent choisir par les parents.

de constitution, à l'autonomie et au destin individuel que la nouvelle législation sur le mariage et la famille veut leur forger.

IV. PROJET DE FAMILLE ET FAMILLES REELLES

Comme la plupart des pays africains au lendemain de leur indépendance, la Côte d'Ivoire a adopté des lois sur le mariage et la famille en 1964. Le souci du législateur d'alors était d'instituer les mêmes lois pour près d'une soixantaine de groupes ethniques et des lois qui soient en même temps favorables à l'émergence d'une société moderne ; modernité étant souvent dans le contexte africain synonyme d'occidentalisation, c'est la législation française qui servit de modèle : la nouvelle famille qu'il propose est monogamique et de type patriarcal.

La plupart des dispositions prévues dans ce nouveau code constituent un facteur de progrès dans l'amélioration de la situation socio-juridique de la femme : le consentement obligatoire des futurs époux au mariage, la suppression de la polygamie et la loi sur la succession qui reconnaît des droits à l'épouse au détriment du lignage du mari et des neveux. Mais la loi sur la gestion des biens du ménage tout en améliorant son statut économique limite sa capacité juridique puisqu'elle n'a pas des droits de disposition, d'administration et de jouissance sur les biens communs.

La taille des ménages à Abidjan, leur mode de constitution, les relations interpersonnelles qui y prévalent sont autant de formes de résistance de l'institution familiale à la nucléarisation, des structures traditionnelles à l'anéantissement.

Il reste à évaluer le degré de solidité de ces systèmes à la récession économique. De ce fait, si les capacités d'accueil des abidjanais diminuent depuis deux ans, il semble que la solidarité continue de se manifester, mais cette fois-ci à leur égard : accueil des jeunes par les parents ou aide à une réinsertion dans la région d'origine.

Il est difficile, dans cette brève communication, de tirer toutes les conséquences de cette situation ; notons toutefois que par rapport aux pays nantis qui ont développé des systèmes assez élaborés de compensation du coût social et humain de la croissance, les pays africains n'en sont qu'à des balbutiements : dans un tel contexte le maintien ou la réactualisation des anciennes formes de solidarité permet aux populations de survivre, et à l'Etat de tirer profit des anciens systèmes d'organisation sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE, Ph. et GUILLAUME, A. (1984). "Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés". Communication au Colloque *Les familles d'aujourd'hui*, Septembre 1984, 13 p. multigr.
- ANTOINE, Ph. et HERRY, Cl. (1982). Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan. Direction de la Statistique. Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan, 419 p. multigr.
- BARRERE, M. (1984). *La nuptialité en Côte d'Ivoire*, Direction de la Statistique, Abidjan, 107 p. multigr.
- Ministère de l'Agriculture. Recensement National de l'Agriculture 1973-74, tome II, Abidjan, s.d.
- ROUSSEL, L. (1967). Côte d'Ivoire 1965. Population. Ministère du Plan, Abidjan, 208 p.
- TRAORE, A. (1984). "Famille, société et développement en Afrique. Le cas de la Côte d'Ivoire". 47 p. dactylo. A paraître dans un numéro spécial de la *Division du Développement Social*, Nations-Unies, Vienne.

RÉSUMÉ

Les états africains ont jeté les bases juridiques de nouvelles normes familiales, dans le souci principalement de satisfaire un besoin de modernité. L'article analyse à partir de l'exemple ivoirien, les réponses suscitées par des changements. En milieu rural, le développement des cultures de rente modifie les relations interpersonnelles au sein de la famille et accroît la dépendance des femmes. En milieu urbain, les comportements sont nettement différenciés suivant les catégories sociales, et l'on constate la réactualisation de certaines formes de solidarité familiale.

ABSTRACT

African governments have laid the legal foundations for new family standards, chiefly with a view to modernizing the institution to some extent. This article based upon the Ivory Coast example analyzes responses to these changes. In rural areas, cash-crop expansion has transformed relationships within the family and has increased women's dependence. In cities, behaviour patterns are highly differentiated depending on social categories, and certain forms of family solidarity are gaining new momentum.